

LES DÉCHETS EN PÉRIODE DE FÊTES

Saviez-vous que les lendemains de fête sont les jours les plus chargés au regard de la collecte des déchets ? Pour ne pas encombrer inutilement vos sacs poubelle et aider à préserver l'environnement, la Communauté de Communes vous rappelle la destination de vos déchets des fêtes.

- Le polystyrène → dans le sac "polystyrène" à la déchèterie
- Le polystyrène alimentaire (ex : barque à huitres) → dans votre sac poubelle
- La cartonnette Petits emballages cartonnés → dans le conteneur bleu "corps plats" de votre Point d'Apport Volontaire
- Gros cartons → dans la benne "carton" à la déchèterie
- Le papier d'emballage → dans le conteneur bleu "corps plats" de votre Point d'Apport Volontaire
- Le bolduc → dans votre sac poubelle
- Le sapin → dans la benne "déchets verts" à la déchèterie

Attention : Les conifères déposés sur le trottoir après les fêtes de Noël ne seront pas ramassés par les agents de la CCSM.

Si vous constatez une saturation des Points d'Apports Volontaires, pendant la période des fêtes, nous vous invitons à reporter ultérieurement vos dépôts et à ne pas déposer ceux-ci hors des containers.



FÊTE INTERCOMMUNALE - TOURISME- CHENICOURT

10^{ÈME} FÊTE DU FRUIT : UN SUCCÈS FOU

Le 11 octobre dernier, la CCSM a organisé sa désormais traditionnelle Fête du Fruit et de la Nature à Chenicourt. Plusieurs milliers de personnes ont déambulé

auprès des exposants : maraîchers, producteurs, vigneron, pépiniéristes, vanniers... et participé aux nombreux ateliers consacrés à la transformation du fruit.

La Fête du Fruit a également permis au public de (re)découvrir les compétences de la Communauté de Communes : gestion

des déchets, assainissement, petite enfance... de façon ludique et illustrée par des panneaux explicatifs à l'entrée de la fête.

Le public présent à la manifestation a désigné les gagnants du concours "les cerivolants".

Les résultats : Catégorie "particulier" 1^{er} prix : Vincent Didelot / Catégorie "scolaire" 1^{er} prix : Classe de ce2 de Bey/Seille / Catégorie "périscolaire/association" 1^{er} prix : FEP de Chenicourt.



PÔLE MUSICAL COMMUNAUTAIRE - JEUNESSE&TERRITOIRE - VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

SALLE COMBLE POUR LE SPECTACLE INTERGÉNÉRATIONNEL

Au mois de Novembre, le Pôle Musical Communautaire conjointement avec Jeunesse&Territoire, les travailleurs sociaux et le Conseil Départemental a présenté un spectacle "Les musiques de ma jeunesse", fruit d'une année de rencontres et d'interviews entre jeunes et seniors. La salle des fêtes de Nomeny affichait complète pour ce spectacle à la mise en scène originale réunissant plusieurs générations à travers la musique.



Lors du spectacle intergénérationnel, le public a pu découvrir Ségolène Couppey, la nouvelle professeure de piano du Pôle Musical, elle remplace Julie Gastard partie enseigner dans les Vosges.



PROCHAIN RDV LE 30 JANVIER 2016 À LEYR POUR UN CONCERT "BLACK POWER" - ENTRÉE GRATUITE

LES TARIFS "OM" 2016: DES COÛTS MAÎTRISÉS

Pour 2016, les tarifs de la redevance Ordures Ménagères et les prix des sacs labellisés restent inchangés par rapport à 2015.

Redevance particuliers		
	Part fixe	Part variable
2016	59,32€	39,80€
Tarifs rouleaux 20 sacs labellisés		
30L	8,90€	
50L	14,80€	

ERREURS DE TRI



Les erreurs de tri entraînent des pénalités financières supportées par la CCSM. Certaines erreurs reviennent fréquemment et peuvent être évitées :

- bouteilles de boisson non vidées,
- films plastiques et autres plastiques (boîte de gâteaux, emballage de jambon, pot de fleurs,...)
- jouets en plastique
- emballages imbriqués (bouteille dans boîte de céréale en carton, ...)
- emballages mis dans des sacs.



LES INFOS

Le journal de la Communauté de Communes de Seille&Mauchère

N°2

Dans un contexte particulier où nos territoires sont en pleine réflexion sur leur devenir, au moment où la vision de l'évolution de nos périmètres fait débat au sein de notre assemblée, la Communauté de Communes de Seille&Mauchère reste plus que jamais active.

Elle poursuit la mise en oeuvre des actions inscrites dans son projet de territoire : réalisation d'une structure multi-accueil, finalisation de la Voie Verte, mise aux normes en assainissement avec la création de deux stations d'épuration...

Le respect de la démocratie et l'adhésion totale aux choix majoritaires décidés par l'assemblée des élus communautaires, font partie de mes engagements et je resterais fidèle à cette ligne de conduite considérant que votre intérêt et celui de nos communes restent primordiaux.

Je vous souhaite à toutes et à tous de joyeuses fêtes de fin d'année.

Très cordialement

Bernard BUZON
Président de la
Communauté de communes
de Seille&Mauchère

INTERCOMMUNALITÉ - FUSION LA LOI NOTRE

La loi du 7 août 2015 portant sur la "Nouvelle Organisation Territoriale de la République", dite Loi NOTRe, comporte plusieurs objectifs parmi lesquels l'évolution des périmètres régionaux, et le renforcement des intercommunalités. Ce dernier point concerne directement le territoire de Seille&Mauchère puisqu'un seuil de 15 000 habitants à été fixé, et que notre Communauté de communes en compte environ 8 500.

Le Préfet de Meurthe et Moselle, en charge d'élaborer un nouveau schéma de l'intercommunalité sur le département, a donc proposé une fusion des CC de Seille&Mauchère et du Grand Couronné, constituant ainsi un territoire homogène, à forte identité rurale, et d'environ 17 000 habitants.

Considérant que cette proposition n'était pas la plus pertinente, les élus de Seille&Mauchère se sont alors rapprochés des intercommunalités des Bassins de Pompey et de Pont à Mousson, afin d'étudier la possibilité de soumettre un amendement au schéma du Préfet permettant une fusion avec l'un de ses deux territoires. En effet, la CCSM est engagée depuis plus de 20 ans dans la dynamique de revitalisation et de développement du Val de Lorraine, il semblait donc indispensable aux élus de maintenir cet engagement au sein de ce territoire.

Le 1^{er} décembre dernier, suite aux éléments nouveaux présentés par le Président notamment un mail du Bassin de Pont à Mousson et la délibération du Bassin de Pompey, une partie des élus communautaires, réunis en

conseil, ont considéré que les Bassins de Pompey et de Pont à Mousson, n'avaient pas démontré clairement leur volonté de fusionner avec le territoire de Seille&Mauchère dans son intégralité. Ils ont choisi, à la majorité, de valider la proposition du préfet, à savoir une fusion des CC de Seille&Mauchère et du Grand Couronné (18 voix pour et 13 contre).



Il est primordial de bien comprendre la distinction qui existe entre une fusion entre intercommunalités et une scission du territoire.

Lors d'une fusion, une nouvelle communauté de communes est créée, fruit des projets et compétences des territoires fusionnés. Une nouvelle gouvernance est définie, le bureau, les vices présidents et le président sont renouvelés. L'intégralité des compétences et le personnel sont quant à eux intégralement repris.

A l'inverse, en cas de scission, la Communauté de communes concernée disparaît, impliquant le retour de ses compétences, droits, obligations et personnels aux communes. Celles-ci n'ont alors d'autre choix que d'adhérer immédiatement à une Communauté de communes

existante, en l'état de ces compétences, de sa fiscalité et de son projet de territoire.

La CC du Grand Couronné étant la seule à s'être prononcée clairement en faveur d'une fusion, les élus de Seille&Mauchère ont donc choisi de valider le projet de schéma du préfet.

La prochaine étape est la transmission de la délibération communautaire validant ce schéma à la CDCI (Commission Départementale de la Coopération Intercommunale) ; le Préfet devra également tenir compte de chaque délibération prise par les communes elles-mêmes. Le calendrier sera ensuite le suivant :

- Décembre 2015/mars 2016, consultation de la CDCI sur la base des délibérations communales, intercommunales et syndicales,
- avant le 31 mars, proposition d'arrêté préfectoral de périmètre des futures communautés de communes,
- chaque commune et chaque EPCI devront se prononcer à nouveau dans les 75 jours à compter de la notification de l'arrêté et avant le 31 août. Pour être validé, l'arrêté de projet devra être accepté par la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant la moitié au moins de la population totale.

- Dans le cas où cette majorité n'est pas acquise, le Préfet devra choisir d'appliquer ou non son projet. S'il décide de passer outre le rejet des communes, il devra d'une part motiver sa décision et recueillir l'avis de la CDCI.

- 1^{er} janvier 2017, mise en oeuvre du schéma départemental de coopération intercommunale, suivant l'arrêté définitif du préfet.

RENTRE SCOLAIRE

Plus de 800 élèves ont effectué leur rentrée dans les huit écoles du territoire (350 en maternelle et 487 en primaire). Parmi eux, 209 élèves ont investi le groupe scolaire communautaire Nicolas François Noirel à Jeandelaincourt. Parents et enfants ont ainsi découvert ce nouvel équipement qui représente un des investissements les plus importants de la CCSM et offre un environnement idéal pour l'apprentissage des enfants.



Rentrée à Jeandelaincourt / Sept. 2015

PRÉ-INSCRIPTION À LA CRÈCHE



Travaux Crèche / Déc. 2015

La halte-garderie itinérante "La Zirond'aile" sera fixée dans ce nouvel équipement.

Le futur multi-accueil sera ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 et renforcera la qualité de l'offre d'accueil du territoire, puisque celui-ci sera régulier et formalisé par un "contrat d'accueil".

Si vous souhaitez bénéficier de ce service, un formulaire de préinscription est disponible sur le site internet de la CCSM : www.cc-seillemauchere.org. Une commission d'attribution sera chargée de se prononcer sur l'accueil des enfants au regard de trois grands critères : la commune de résidence, la situation familiale et la situation sociale.

DU PLAN LOCAL D'URBANISME AU PLUI

Jusqu'à maintenant, les documents d'urbanisme étaient réalisés à l'échelle communale, à travers les PLU (anciennement POS) ou les cartes communales. Ces documents permettent de traduire le projet de la commune et de définir des enjeux de développement, à travers notamment la réalisation d'un zonage et de son règlement. La commune est alors divisée en plusieurs zones (urbaines, à urbaniser, agricoles, naturelles). Elles sont définies pour permettre la bonne mise en place du projet communal et pour assurer au mieux son développement en tenant compte des particularités (architecture, environnement, activités...).

Pendant plusieurs années, l'échelle privilégiée pour la mise en place des politiques d'urbanisme et d'aménagement a été la commune. Mais depuis quelques temps, l'État, à travers les lois Grenelles de 2010 et la loi pour un accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) de 2014, a souhaité renforcer la coopération intercommunale en favorisant

notamment la réalisation de Plan Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi). En effet, la réalité du fonctionnement et de l'organisation des territoires fait de l'intercommunalité, l'échelle la plus pertinente aujourd'hui pour coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements. Les enjeux actuels exigent que ces questions soient prises en compte sur un territoire plus vaste.

Le PLUi respecte les mêmes codes que le PLU communal, il comprend les mêmes documents, notamment le zonage et règlement et s'applique de la même manière. La seule différence notable avec le PLU, c'est qu'il se réalise à l'échelle intercommunale. Ainsi, il doit permettre l'émergence d'un projet de territoire partagé prenant en compte les spécificités de l'ensemble du territoire.

Durant l'année 2015, la CCSM a décidé de passer un cap dans la coopération intercommunale en se dotant de la compétence "Aménagement et urbanisme", avec pour objectif principal l'engagement d'un PLUi le 15/12/2015.

VENTE DE MOBILIER SCOLAIRE

La CCSM organise une vente de mobilier scolaire ancien (50/60/70), bureau d'écolier, petites chaises plastiques... à petits prix...



La vente se déroulera Vendredi 15 Janvier 2016 de 9h à 11h au 5 Rue du Général Franiatte à Nomeny.

Le mobilier sera à retirer le jour même, les paiements seront à effectuer par chèque. Le fruit de cette vente servira à équiper les écoles du territoire en matériel photo et vidéo.

Contact : ccausse@seille-mauchere.org



Ce choix exprime une réelle volonté de la part de l'intercommunalité de poursuivre les efforts engagés en faveur du développement du territoire, depuis sa création en 1991. Il représente également l'opportunité d'appliquer de manière concrète et précise le "projet de territoire" qu'elle a défini pour la période 2010-2020.

L'intercommunalité a déjà organisé une conférence des maires le 24 novembre dernier afin de définir au mieux l'implication de chaque commune et de chaque élu dans le processus de décision. Le PLUi a été prescrit lors du Conseil communautaire du 15 décembre dernier.

Des informations concernant l'avancée du projet seront transmises au fur et à mesure, par le biais du site internet ou de ce journal.

LA VOIE VERTE DE L'AMEZULE

La CC du Grand Couronné a entrepris depuis 2010, la reconversion de l'ancienne voie ferrée "Champigneulles/Château-Salins en une piste multi-randonnées. Une partie de cette voie traverse le territoire de Seille&Mauchère. C'est donc tout naturellement que la CCSM s'est associée au projet. Ainsi, l'aménagement du 1^{er} tronçon de la Voie Verte sur le territoire de Seille&Mauchère vient de s'achever. Il relie la Forêt Domaniale d'Amance au cœur du village de Brin/Seille soit 2,190km de voie verte.

Ces travaux d'aménagement réalisés par Eurovia Atton sous la direction du maître d'oeuvre Berest Nancy ont duré 4 mois

pour un coût total du projet à 480 000€ HT avec le concours de la Région Lorraine, du Conseil Général de Meurthe et Moselle et de fonds parlementaires attribués par la députation de Laurent Hénart.

Le 2^{ème} tronçon reliant le cœur du village de Brin/Seille au Bois du Ramont, soit 2,540km, sera réalisé ultérieurement.

La voie verte est réservée à la circulation non motorisée et vous pouvez dès à présent y circuler à pied, en vélo, roller... Une signalétique est en cours de réalisation et mettra en avant les points d'intérêt à ne pas manquer, comme l'étang de Brin...



La voie verte répond à une demande croissante de la population ainsi qu'à la nécessité de compléter le réseau de véloroutes existant en Meurthe et Moselle en le reliant aux réseaux des départements voisins et notamment à la Véloroute Charles le Téméraire.

TRAVAUX À LEYR

La consultation des entreprises pour les travaux d'assainissement et la construction de la station d'épuration sur la commune de Leyr est en cours. Les travaux seront réalisés selon le planning suivant :

2^{ème} trimestre 2016

- Mise en place d'un réseau pseudo-séparatif rue de la promenade et RD n°90
- Mise en place d'une canalisation de transfert pour alimenter la STEP sur la RD n°90 en direction de Lanfroicourt
- Construction de la STEP

3^{ème} trimestre 2016

- Mise en place de nouveaux réseaux pseudo-séparatif Grande Rue, place de l'Église, rue du Haut Château, route de Montenoy, rue de Nancy, rue de la Cour, rue du Lavoir
- Récupération des canalisations existantes et mises en place d'une canalisation de transfert des effluents chemin du Boileau, rue des Lilas et rue des Ecoles vers un poste de refoulement
- Mise en place des canalisations de transfert et refoulement ruelle Almand vers la Grande rue et rue des Lilas.



LA DÉCONNEXION EN PRATIQUE

Les stations d'épuration de Brin/Seille, Jeandelaincourt et

Nomeny désormais en activité, les habitations de ces communes (zonées en assainissement collectif) ont l'obligation de se raccorder au réseau collectif début 2017 et de se déconnecter de la filière existante. La démarche à suivre :

- Prise de contact avec la CCSM pour connaître le zonage de l'habitation
- Envoi d'un courrier pour demander la déconnexion de la filière existante

- Début des travaux après réception de l'acceptation de la CCSM
- Visite de conformité de la CCSM à la fin des travaux

Les frais de déconnexion sont à la charge des particuliers. La CCSM assure une assistance dans le suivi technique et financier du projet de déconnexion (contrôle des devis et des facturations). Les travaux peuvent être réalisés par le propriétaire ou par une entreprise de son choix.

Contact : Gérald Hernando
03 83 31 91 68

STOP AUX LINGETTES !



Vous jetez vos lingettes dans les toilettes parce que vous pensez qu'elles sont biodégradables ?

Et non ! Contrairement à certaines publicités vues à la télévision, de par leur nature résistante, les lingettes, même biodégradables, bouchent les réseaux et les pompes. Conséquences : des risques d'inondation, de débordement et donc de pollution de l'environnement.

Les lingettes sont un fléau pour les équipements et les structures d'assainissement de la Communauté de Communes et aussi pour l'environnement.

Les lingettes n'ont pas le temps de se décomposer entre les toilettes et le réseau d'assainissement des eaux usées. Elles arrivent telles quelles dans l'égoût. Résultat : les lingettes bouchent les pompes et colmatent les tamis de filtration. Au final : canalisations bouchées, pollution du milieu naturel, surcoûts reportés sur la facture d'eau sans compter qu'elles peuvent aussi boucher vos toilettes et canalisations intérieures !

FERMETURE TRÉSORERIE

A compter du 01 Janvier 2016, le réseau des Finances Publiques se réorganise. La Trésorerie de Nomeny est regroupée avec celle de Pont à Mousson. A ce titre, les factures Ordures Ménagères et Assainissement vous parviendront courant janvier 2016.

Le Service des Impôts des Particuliers et des entreprises (renseignements et paiements) vous accueillera 53 Chemin des 19 Arches à Pont à Mousson - Tél : 03.83.81.05.74

Vous pouvez régler vos factures émises par la CCSM sur notre site internet : www.cc-seillemauchere.org